

# ERRATUM

## Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil

### 13.040 – ENTREPRISES DE SÉCURITÉ

#### Décret

portant adhésion du canton de Neuchâtel à la convention portant révision du concordat sur les entreprises de sécurité

Modification de l'article 3 suivant:

#### Art.3

<sup>1</sup>Le présent décret est soumis au référendum *facultatif*.

<sup>2</sup>Le Conseil d'Etat pourvoit s'il y a lieu, à sa promulgation et à son exécution. Il fixe la date de son entrée en vigueur.

<sup>3</sup>Le présent décret sera publié dans la Feuille officielle et inséré au Recueil de la législation neuchâteloise.

Neuchâtel, le 17 octobre 2013